

Hon. M. LANGEVIN—Est-ce que la clause qui concerne la réserve des terres stipule que la présence de tous les membres masculins de la tribu ou d'une majorité de ces membres à l'assemblée est nécessaire pour former une décision.

Hon. M. LAIRD—Naturellement, la majorité de l'assemblée.

Hon. M. LANGEVIN—Une certaine proportion de la tribu devra être présente quand il sera décidé sur la remise des terres.

Hon. M. LAIRD—Le département a toujours eu soin de ne pas permettre ses remises, à moins que les Sauvages ne soient chez eux à cette époque.

Hon. M. LANGEVIN—Quoiqu'il en soit, il faut prendre cette précaution pour protéger les Sauvages et les laisser le moins possible aux chances du hasard.

La même disposition doit s'appliquer à l'élection des chefs. Il faut établir bien clairement qu'une certaine partie de la tribu doit être présente à cette élection. La clause qui concerne les boissons enivrantes devrait aussi être amendée de manière à empêcher les Sauvages de fabriquer des liqueurs pour eux-mêmes.

Le ministre de l'Intérieur a sans doute une bonne intention en proposant d'émanciper les Sauvages; mais il échouera dans le projet comme j'ai moi-même échoué en 1869. L'Acte de 1869 avait pour but de prévenir les jalousies, en laissant les terres en la possession des tribus et en ne donnant aux émancipés un intérêt sur ces terres que pendant leur vie. Cela n'a pas réussi, et la même cause empêchera le bill que nous discutons d'avoir son effet.

Hon. M. LAIRD—Le bill a été préparé de manière à correspondre aux vues exprimées par les Sauvages dans leur grand conseil tenu dans l'été de 1874. Si cette Chambre ne l'adopte pas, la faute retombera sur elle et non sur le gouvernement.

Hon. M. LANGEVIN—Ce bill peut convenir aux Sauvages d'Ontario, mais non à ceux de Québec. Il faudrait adopter quelque plan général pour l'éducation des Sauvages, de manière à préparer leur affranchissement, de même que l'on prépare parmi nous un jeune homme pour l'époque de la maturité.

M. MCGREGOR—Je pense que le

bill est un pas dans la bonne voie, car les Sauvages devraient pouvoir obtenir tous les privilèges des blancs. Le chef de l'opposition a eu l'honneur d'assister à un banquet qui fut donné en l'honneur d'un indien du comté de Peel. Si le frère de ce Sauvage formait partie de la Chambre, on ne soupçonnerait guère en lui un indigène; et de fait, plus d'un honorable membre de cette Chambre pourrait plutôt passer pour un indien que lui.

Le ministre de l'Intérieur a visité ce pays l'an dernier, et a réglé un différend qui existait depuis longtemps entre les blancs et les Sauvages; les hommes obtinrent 100 acres de terre et les femmes 50, et le reste fut vendu. Ils occupaient environ 8,000 acres. Je regrette que la période de temps qui devra s'écouler avant l'affranchissement ne soit pas plus courte, car les trois quarts des Sauvages de mon comté pourraient fort bien être affranchis de suite.

M. SMITH—J'ai dû beaucoup m'occuper des réserves des Sauvages et des Sauvages, qui, je le sais, sont fort reconnaissants au ministre de l'Intérieur de l'intérêt qu'il a porté à leur bien-être. J'ai remarqué avec plaisir des Sauvages instruits qui ont visité les édifices du Parlement, et je puis dire qu'ils feraient honneur à cette Chambre s'ils en formaient partie, car ils sont plus intelligents que la grande majorité des blancs. Ce bill est bien préférable à ceux qui l'ont précédé, et les Indiens sont pleinement satisfaits de ses dispositions. Je ne pense pas que les Sauvages puissent se laisser influencer aussi facilement que les blancs par la corruption; et j'espère qu'on s'efforcera de rendre le bill aussi parfait que possible.

M. FLEMING—Je suis d'avis que nous devons adopter à l'égard des Sauvages une politique qui ait pour but de les absorber et non de les éloigner de nous. Notre législation durant les vingt dernières années a eu pour objet de faire disparaître les distinctions qui existent entre eux et les blancs; mais le résultat pratique a été tout autre que celui que l'on avait en vue. Je crois que le premier bill relatif à l'affranchissement des Sauvages a été introduit par le très honorable député de Kingston, qui déclara qu'il avait en